

---

## 20. Conclusion

---

Pour une interprétation plus détaillée des politiques énoncées dans la présente brochure, vous êtes invité à consulter le document ministériel intitulé **Politique sur les langues officielles** ainsi que la brochure intitulée **Les langues officielles au travail** publiée par le Conseil du Trésor, ou prendre contact avec la Direction des langues officielles. La Direction vous fournira tous les renseignements supplémentaires que vous désirez.